



Contribution Loi Territoires / Mai 2019



Editorial

Mobilisée par le Gouvernement, à la demande de Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales, Sébastien LECORNU, Ministre auprès de la Ministre, et Emmanuelle WARGON, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Transition écologique et solidaire, l'ANPP a lancé une grande concertation auprès de ses membres.

En effet, une législation à destination des Territoires doit voir le jour dans les prochaines semaines, afin de faciliter l'émergence de projets de territoire, améliorer les relations entre les divers acteurs institutionnels, alléger significativement la charge normative et administrative, tout en facilitant l'exercice du mandat local, notamment par une meilleure représentativité des élus ruraux.

Cette concertation s'est concrétisée au travers d'une Conférence des Maires extraordinaire réunie pour l'occasion, réunissant plus de 6.000 Maires, et 180 Présidents de Communautés. C'est donc plus d'une quarantaine de Territoires de projet, qui se sont mobilisés, dans un temps très contraint !

Ces Conférences ont pu librement débattre et formuler leurs propositions autour de cinq axes de travail : Relations avec l'Etat et l'Europe / Organisation institutionnelle, décentralisation et déconcentration / Concertation et gouvernance / Services publics et services au public / Transitions démographiques, écologiques, numériques et territoriales.

Je tiens à saluer sincèrement nos adhérents et leurs équipes techniques pour leur pleine implication en cet exercice, et surtout la qualité des propositions synthétisées dans cette contribution des Territoires de projet.

Les attentes sont grandes, à la dimension des problématiques territoriales identifiées ; les propositions constructives, à la hauteur des enjeux et ambitions des élus pour un développement local équilibré.

Je suis confiant, ainsi que les membres de notre Conseil d'administration, à l'attention portée par le Gouvernement à cette contribution nationale et aux suites positives qui lui seront données. Ne pas écouter, ni reprendre cette contribution serait l'aveu d'une impuissance à résoudre le quotidien des élus locaux, dévoués à répondre aux besoins des Français.



Raymond VALL,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'R' followed by 'VALL' in a smaller, more legible script.

Président de l'ANPP
Sénateur du Gers

Sommaire des propositions

Transition territoriale	p.3
Transition écologique et énergétique	p.8
Transition démographique et sociale	p.10
Transition numérique	p.12

Transition territoriale

Par **transition territoriale**, est entendue la capacité des Territoires de projet à accompagner la mutualisation des services et de l'ingénierie de projet pour le compte des communautés qui le composent, mais aussi au service des communes. Les Territoires de projet concourent à l'optimisation de l'action publique par le portage d'outils partagés pour un développement local équilibré.

Les Territoires constatent :

- Un Etat qui parle de décentralisation, mais incapable de la mettre en œuvre, avec l'instabilité normative et financière qu'il cause
- Réelle difficulté d'échanges avec les services de l'Etat : ingérence, arbitrage opaques, manque de vision, pointilleux, lenteurs et manque de réactivité
- Cristallisation de l'action intercommunale sur la gestion, au détriment de l'approche projet
- Réel déficit d'acculturation à toute forme de concertation, de participation citoyenne, que cela soit du côté de l'Etat, que des élus
- Manque d'accompagnement de la culture projet, de même qu'à son ingénierie
- Renforcement du clivage urbain / rural

PROPOSITIONS des Territoires de projets

- Pour une meilleure articulation entre collectivités
- Pour une politique partagée d'aménagement du territoire
- Pour une gouvernance partagée
- Pour des territoires disposant d'un environnement capacitant

Pour une meilleure articulation entre collectivités

Réenchanter par le projet et améliorer les dialogues territoriaux

- Généraliser la démarche des Territoires de projet sur l'ensemble du territoire

Généraliser la structuration du territoire national en espace de coopération supra-communautaire, afin de faciliter l'émergence de projets de territoire, mais également de porter à une échelle pertinente et consistante, une ingénierie de projet, au service des communes et intercommunalités, composant ce territoire structuré. Cette généralisation permettrait également une meilleure lisibilité dans le portage de différents outils pour le développement local, tels les SCoT ou encore les PCAET, ou les contractualisations Etat/Région/UE.

Bien confirmer que la coopération d'aujourd'hui n'est pas la fusion de demain.

La loi Territoires, devra insuffler une nouvelle dynamique à destination des territoires ruraux (après la loi MAPTAM, qui a porté les métropoles), avec une approche projet.

➤ Fusionner les statuts de pôle métropolitain et PÉTR, en Pôles territoriaux

Cette fusion permettrait de renforcer la cohésion territoriale et les coopérations interterritoriales, sans opposer espaces ruraux et espaces métropolitains. La forme juridique en syndicat mixte ouvert restreint serait la plus appropriée, permettant d'intégrer les communes, les départements et régions dans la gouvernance, et conforter les synergies entre les acteurs institutionnels. Les parlementaires retrouveraient également une place et pourrait siéger sans droit de vote.

La coopération à l'échelle des "Territoires consistants" est unanimement reconnue et la liberté d'organisation existante doit être poursuivie et encouragée.

➤ Renforcer l'Alliance des territoires

Complétant utilement les deux précédentes propositions, il est indispensable de lancer l'Alliance des territoires, aujourd'hui encore timide, avec uniquement 4 Contrats de réciprocité signés.

Une politique de différenciation entre les métropoles/communautés urbaines et les espaces ruraux doit être menée, et présentée comme complémentaire et vertueuse.

➤ Fluidifier les relations région, PÉTR, communautés et communes

Tout en se réinterrogeant sur l'avenir du département, qui pourrait devenir une antenne de la région, notamment sur les questions sociales par exemple, il est nécessaire d'aboutir à une vraie décentralisation.

Cette proposition permettrait également de mieux faire connaître, le "qui fait quoi", les communes étant la maille de la représentation et de la démocratie locale, les communautés, la maille opérationnelle et de services de proximité, le Territoire de projet, l'espace du projet et support de mutualisation, la région, la maille stratégique.

Pour ce faire, il est indispensable d'arrêter la course au gigantisme, et donc la fusion à tout va, et rabaisser le seuil minimum de 10.000 hab. pour les communautés pour une échelle de proximité opérationnelle, tout en généralisant les démarches projet des Pôles territoriaux.

Il est nécessaire de privilégier un espace territorial vaste pour permettre de gérer les différentes politiques publiques, sans fusionner les entités (santé, planification, énergie, politiques, les ports...).

Les Pôles territoriaux doivent être mieux reconnus dans leur rôle d'espace de concertation et de projet entre plusieurs Communautés de communes, évitant ainsi des communautés de communes XXL.

➤ Renforcer le dialogue entre collectivités d'un même territoire

Afin de rendre encore plus efficace et efficiente, l'action publique territoriale, il est également nécessaire de renforcer la présence des élus ruraux dans les instances type CTAP, commission DETR, espace de concertation SRADDET... mais aussi de rendre plus régulière les rencontres au sein d'espaces d'échanges entre élus, telles que la Conférence des maires.

Enfin, il est indispensable de rendre au Préfet sa place de collaborateur des Collectivités locales, et non d'administrateur.

➤ Mutualiser les moyens et connaissances de chacun

Le déploiement d'une ingénierie territoriale de projet (d'animation, d'accompagnement et financière) doit se faire indiscutablement à l'échelle du territoire pertinent et consistant, au service des communautés et des communes. Il s'agirait là d'un outil qui fonctionnerait comme un guichet unique, et favoriserait l'émergence de projet "un aiguillage de gestion communale notamment sur le domaine de l'ingénierie financière".

Cette ingénierie ne peut être impunément sacrifiée pour de faussement prétendues "économies" court-termistes.

Le développement généralisé de ces guichets uniques, en lien avec la région, permettra une plus grande efficacité et réactivité pour les acteurs et porteurs de projet locaux, tout en améliorant le maillage des services à la population, telles les MSAP ou MSP.

Enfin, l'Etat doit faire confiance à nos collectivités, pour faciliter l'expérimentation et la capitalisation des bonnes pratiques (ex : transports solidaires).

➤ Affirmer la place des parlementaires au local

Il y a indéniablement à engager une pédagogie sur le rôle des parlementaires, auprès de la société civile, des acteurs locaux, mais aussi des élus.

Le nombre de nos parlementaires, déjà considérés "hors sol", ne peut être réduit. Cette disposition serait contraire à la logique de proximité et rendrait caduque l'idée de tendre vers une meilleure représentativité des élus ruraux au sein du Parlement.

A défaut, si cette tentation persiste, il est indispensable de donner un statut au suppléant, et de prendre en compte la notion de superficie et de densité de population dans le nouveau découpage des circonscriptions.

Pour une politique partagée d'aménagement du territoire

Une contractualisation souhaitée, clarifiée et financée

Les Pôles territoriaux s'impliquent pleinement dans le portage des diverses contractualisations Etat/Région/UE (cf. les contrats de ruralité).

Le déploiement d'une politique contractuelle Etat générique, en cohérence avec celle des Régions et la territorialisation des fonds européens, tendrait à une réelle cohérence d'ensemble, à laquelle pourrait de manière exceptionnelle s'adosser des politiques contractuelles spécifiques, en vue d'une meilleure lisibilité et efficacité des répartitions des dotations.

Conformément aux conclusions de l'étude sur les contrats de ruralité, il est indispensable d'adosser la répartition des dotations publiques, sur la base de projets de territoires structurants et partagés, en étroite concertation avec l'Etat.

Dans la continuité de cette recherche de lisibilité et de facilitation de l'émergence de projets, il doit absolument être réaffecté et augmenté la ligne "contrats de ruralité" du programme 119 au programme 112.

La prise en compte du financement de l'ingénierie de projet doit être effective, conformément aux engagements de l'Etat pour les contrats de ruralité. Les contrats ne se portent, ni ne s'animent seuls.

Enfin, la disparition pure et simple des appels à projets ou des labels n'est pas souhaitable, car ces derniers stimulent l'innovation et l'excellence, tout en réfléchissant à une meilleure articulation entre appels à projets.

En somme, il doit être donné une bonification aux projets structurants.

Articuler vision nationale et projets locaux

L'Etat doit redonner une dynamique vertueuse et porter une politique ambitieuse en termes d'aménagement du territoire, avec la culture du projet qui "fait rêver", qui stimule, mais aussi qui optimise et mutualise. Cette nouvelle ère ne pourra être qu'au moment où le projet de territoire, structurant, englobant, partagé sera porté.

En effet, il faut faire confiance aux territoires ruraux pour leur bon sens "paysan", de par leur pragmatisme, et à la connaissance du système d'acteurs et de l'écosystème local.

L'Etat, satisfait de la qualité des missions et la réactivité des Pôles territoriaux, devait avoir un discours porteur de la démarche, ce qui n'est pas le cas ce jour.

Et enfin, pour faciliter et fluidifier l'émergence de projet, un référent "territoires" dans chaque Ministère, devrait être instauré pour les demandes locales d'élus, sans filtrage. Relancer les Pôles d'Excellence rurale

Clarifier le rôle de l'Etat

Il est demandé une meilleure lisibilité des choix crispants et orientations non concertées de l'Etat sur la vie quotidienne des Français et des élus (ex : suppression de la taxe d'habitation, abaissement de la limitation de vitesse...). Sur ces questions, il faut redonner un lien de confiance, qui se construit dans la concertation préalable à la prise de décision.

Pour faciliter le réamorçage de ce lien de confiance, il convient en premier lieu par exemple en matière de comptabilité publique, d'instaurer des contrôles *a posteriori*, en second lieu d'homogénéiser l'application des directives et orientations d'un département à l'autre, par exemple en matière d'urbanisme, de contractualisation ou d'affectation des dotations.

Un début de réponse est toutefois amorcé par la création de l'ANCT, qui doit cependant faire l'objet d'une clarification dans ses missions, la place du Préfet et la gratuité des services rendus.

Pour une gouvernance partagée

Améliorer le statut de l' élu local

- Mettre en place les visio-conférences et reconnaître le vote à distance pour les instances exécutives
- Accompagner les élus par une formation sur la nouvelle demande d'horizontalité de la prise de décision
- La possibilité pour les élus de petites collectivités d'être représentés, notamment par les adjoints, dans les instances que sont les conseils communautaires, les comités syndicaux, les commissions départementales
- Revoir la représentation des élus de petites collectivités au sein des exécutifs communautaires
- Mieux communiquer sur le montant des indemnités des élus pour éviter la défiance (cela relève plus de la vocation et le don de soi), qui ne devraient plus faire l'objet d'une décision en conseil municipal
- Reconnaissance de l' élu sur les points retraite et une mise en disponibilité professionnelle
- Permettre aux actifs de se libérer de leurs obligations professionnelles pour mieux et plus s'engager
- Rendre plus flexible le statut de fonctionnaire territorial, car lorsque arrive un nouvel élu, pas forcément en osmose
- Rémunération du maire et non plus indemnisé / indemnité plus importante (couvrant aujourd'hui à peine les frais de déplacement)
- Formation préalable des candidats à une élection sur les conséquences et les missions qui lui seront confiées
- Formation d'une semaine de tout nouvel élu
- Valoriser le rôle de l' élu local et communal

Poursuivre l' ouverture de la gouvernance des Pôles territoriaux

➤ Associer davantage les jeunes

- Mobiliser plus systématiquement la jeunesse (moins de 35 ans) par la création d'un conseil municipal des jeunes, avec prise en compte de leur avis consultatif

- Proposer aux élus locaux qu'un jeune, pour une durée d'une journée, les suive dans leur quotidien

- Renforcer les instances de démocratie participative existantes

- Renforcer l'existence du Conseil de développement, notamment via le financement d'une partie de l'animation et la mise à disposition temporaire de locaux
- Organiser des conseils citoyens, prenant part activement aux conseils municipaux par exemple
- Tirage au sort de citoyen pour siéger dans diverses commissions
- Accueillir systématiquement les nouveaux arrivants et les arrimer dans le débat et le Conseil de développement
- Permettre au Conseil de développement de flécher une part des enveloppes et dotations, permettant de reconnaître leur implication et participation à la chose publique, et pour mobiliser plus et mieux, tout en renforçant la citoyenneté
- Instaurer des débats thématiques réguliers avec les citoyens
- Associer davantage les entreprises aux débats et orientations des politiques locales

- Favoriser la démocratie participative

- Sensibiliser et former les élus municipaux aux fonctions d'animation et aux démarches (et aux techniques) participatives pour renforcer la cohésion sociale et la citoyenneté à l'échelle locale
- Associer les habitants plus en amont lors de l'élaboration, puis la définition des projets de territoire, d'outils structurants ou engageants pour le territoire
- Mieux prendre en considération les nouvelles formes de concertation, notamment via les réseaux sociaux (ex : Plateforme Synathina)
- Proposer que des collectifs de citoyens puissent être porteurs de projets
- Naturellement prendre en compte les avis rendus par les instances participatives
- Enfin, améliorer pour crédibiliser la représentativité des CESER

Pour des territoires disposant d'un environnement capacitant

Le renforcement des ressources budgétaires des collectivités

- Stabilisation des dotations sur plusieurs années, avec des décisions concertées prises minimum 2 ans avant, permettant aux Collectivités locales d'anticiper
- Revoir les DGF et DGI par habitant, en rééquilibrant les dotations entre ruraux et urbains, par la prise en compte de la notion d'espaces et de territoires
- Arrêter d'exclure systématiquement le financement de l'ingénierie : l'investissement ne se fait pas sans animation
- Améliorer la lisibilité des arbitrages financiers prise par les services de l'Etat ou les commissions DETR par exemple

Mettre fin à la multiplication des normes

- Vœu pieu maintes fois promis, il faut impérativement alléger les normes, étouffant innovation, projets et implication
- Allègement des normes par secteur (agriculture, architecture, restauration, voirie...), mais aussi prenant en compte les nouveaux textes et domaines (numérique, silveréconomie, air, eau...)
- Assumer un réel droit à l'expérimentation et à la différenciation des normes selon le territoire
- Mener de manière concomitante une réflexion sur la législation, la réglementation et le système normatif avec l'évaluation

Transition écologique et énergétique

Par **transition écologique et énergétique**, est entendue la capacité des Territoires de projet à renouveler le comportement des acteurs locaux, qu'ils soient publics ou privés, en développant de nouveaux outils permettant de mieux consommer, mieux vivre et mieux habiter le territoire.

Les Territoires constatent :

- Tant une opportunité, qu'une urgence absolue à engager une véritable transition énergétique et écologique, qui passe par une évolution radicale dans le comportement
- Inefficacité de la lutte contre le gaspillage et le recyclage
- Arrêter de penser qu'avec moins, on peut faire plus
- Constat d'une contradiction forte entre des habitants qui déplorent la fermeture des services publics et des commerces, et qui consomment des "produits à très faible cout", dans les grandes surfaces et sur Internet
- Nécessaire de revoir notre mode de consommer l'espace, d'habiter, de se nourrir

PROPOSITIONS des Territoires de projets

- Favoriser la mobilité durable
- Encourager les politiques de rénovation énergétique des logements
- Favoriser une alimentation durable et locale
- Préserver notre environnement

Favoriser la mobilité durable

- Développer les "Agences des temps" autour des métropoles et grands pôles urbains
- Encourager plus nettement le télétravail et la création de tiers-lieux
- Améliorer et développer la desserte ferroviaire des petites lignes
- Développer le ferroulage / fret, pour ainsi réduire la circulation de camions)
- Développer les lignes de bus transversales, afin de pallier au manque de train (non gratuit, pour le respect du matériel)
- Développer le co-voiturage et faciliter la mise en place des transports solidaires
- Faciliter les modes de déplacement multimodaux et plurimodaux
- Développer les pistes cyclables et favoriser le vélo électrique qui permet d'allonger les distances
- Développer les bus itinérants de services au public

Encourager les politiques de rénovation énergétique des logements

- Faciliter les habitats multigénérationnels / habitat évolutif
- Rehausser les plafonds de revenu des aides ANAH (adaptation au logement, aide à la rénovation énergétique, lutte contre l'insalubrité) pour en élargir le bénéfice aux ménages dont les ressources sont proches du niveau de vie médian, afin d'accélérer la transition énergétique du logement

- Inscrire les politiques de rénovation énergétique dans le long terme pour installer la confiance et inciter à la réalisation des travaux et regrouper autant que possible toutes les aides existantes au niveau local (PTZE, revalorisation des CEE...) et national (CITE, aides ANAH, CEE via plateforme)
- Augmenter le nombre de contrôles de réalisation des travaux et y conditionner le versement des subventions, afin de certifier la qualité des travaux et éviter tous les écueils des démarches de travaux à 1 €
- Mobiliser l'épargne populaire pour le financement des projets d'ENR locaux (participation au capital de sociétés de portage de parcs photovoltaïques ou éoliens...) et promouvoir, essaimer la démarche de "centrales villageoises" qui permet pour un investissement modeste (location de toiture, bénévolat, petit investissement financier) d'agir localement pour les énergies renouvelables.
- Créer et mobiliser un réseau d'acteurs en veille pour l'identification des logements insalubres

Favoriser une alimentation durable et locale

- Mettre en place un système d'achats et une logistique mutualisés pour des produits locaux à prix abordables pour les cuisines centrales notamment
- Faire un état du foncier agricole et des terrains arboricoles disponibles et mettre en lien les propriétaires avec les personnes qui le souhaitent, pour un usage en libre-service pour produire fruits et légumes
- Inviter les producteurs locaux à vendre les fruits et légumes non calibrés, à prix coutants dans un système gagnant/gagnant, afin que tout le monde puisse acheter des produits bio et ou locaux à des prix abordables, en donnant du pouvoir d'achat supplémentaire aux producteurs locaux et en luttant contre le gaspillage alimentaire

Préserver notre environnement

- Renforcer la dématérialisation "utile" (gros dysfonctionnement actuellement avec la nécessité de tout conserver physiquement)
- Lutte dissuasive contre le gaspillage alimentaire, notamment des magasins alimentaires et de restauration collective publique et privée, mais aussi restauration individuelle
- Généralisation de l'enlèvement payant des déchets, au poids et lutte accrue contre les déchetteries sauvages
- Porter une réelle politique ambitieuse pour le pastoralisme, garant de la sauvegarde de nos montagnes
- Revoir les seuils de réduction de la consommation d'espaces
- Prévoir un zonage spécifique pour les espaces maraichers
- Créer un label pour les entreprises intervenant dans le domaine de la rénovation énergétique
- Obligation du retrait des désherbants utilisés par les collectivités
- Repenser et replanter les haies pour faciliter le redéploiement de la biodiversité
- Imposer les circuits courts dans la restauration collective publique et privée
- Faciliter l'adoption de poules en milieu rural, afin de renforcer la cohésion sociale entre voisins, lutter contre les déchets ménagers et produire des œufs de qualité

Transition démographique et sociale

Par **transition démographique et sociale**, est entendue la capacité des Territoires de projet à répondre aux besoins des habitants et usagers du territoire, notamment en matière de service à la population et de santé, en développant le "mieux vivre ensemble".

Les Territoires constatent :

- Les trois sujets de préoccupations majeurs : santé, scolaire et services à la population, dont le vieillissement de la population
- Fermeture systématique de services publics non rentables (bureaux de poste, gares, écoles, trésor public, CAF, CPAM, gendarmerie...) en milieu rural ! Mais pourquoi la recherche de rentabilité qui par nature ne peut être appliquée à la notion de services publics, et ainsi casser le pacte républicain
- Manque de pédagogie sur le fonctionnement de nos institutions et de l'UE
- Manque de considération relative aux politiques pour nos seniors
- Manque de reconnaissance du bénévolat

PROPOSITIONS des Territoires de projets

- Mettre en œuvre une politique de santé accessible et préventive
- Renforcer les actions de prévention et d'information
- Développer des politiques publiques au service du lien social

Mettre en œuvre une politique de santé accessible et préventive

➤ Un accès géographique

- Revaloriser la fonction de médecins généralistes
- Développer la télémédecine, afin de pallier aux déserts médicaux
- Mieux articuler les pharmaciens avec les médecins, ces premiers pourraient assurer un service de première nécessité, avant la consultation chez le généraliste / idem avec les aides soignantes et infirmières
- Obligation de s'implanter en milieu rural en début de carrière (études gratuites et financées par les impôts)
- Augmenter le numerus clausus
- Encourager le recrutement de médecins salariés, et l'élargir à d'autres spécialités
- Développer encore plus les MSP, mais mieux "manager" les horaires d'ouverture et remplacer les absences pour cause de congés. Ce qui s'applique également aux MSAP

➤ Un accès financier

- Développer des aides financières pour les aidants de personnes âgées vivant à domicile, afin de faciliter le maintien à domicile
- Favoriser le recours à des complémentaires santé à prix accessible dans le cadre des contrats locaux de santé (garantie santé AD2S au-delà des seuils CMU/ACS, mutuelles communales)

Renforcer les actions de prévention et d'information

- Mettre en œuvre un projet territorial de santé globale centré sur la prévention et le bien-être : alimentation saine, santé environnementale, accessibilité, solidarité avec les plus fragiles
- Organiser un système d'information sur les aides accessibles aux personnes âgées : information communale, maison de services au public, un réseau des personnes ressources.
- Favoriser les approches intergénérationnelles dans les actions locales
- Renforcer la prévention et l'action sociale aux seins des structures pluridisciplinaires dans le milieu rural : Maisons de santé, cabinets médicaux...

Développer des politiques publiques au service du lien social

➤ Valoriser davantage le bénévolat

- Valoriser et reconnaître le bénévolat pour faciliter l'investissement citoyen (points retraite, indemnités,)
- Reconnaissance par l'Etat, du travail accompli et le rôle du tissu associatif (culturelle, social, sportif, artistique...), qui pallie son retrait
- Réinstaurer le service militaire / civique pour une meilleure cohésion sociale, et territoriale

➤ Développer une politique à destination de nos jeunes

- Faciliter la garde des enfants / périscolaire (avant et après école)
- Développer le soutien scolaire pour pallier aux différences du patrimoine culturel entre familles
- Limiter le nombre d'enfants par classe pour faciliter l'assimilation des connaissances et soutenir les enseignants
- Favoriser l'accès de toutes les familles à des activités de loisirs (jeunesse, sport, culture...) en encourageant l'entraide citoyenne et en prenant appui sur différents vecteurs : les écoles (enseignants et parents), les organisations communales pré existantes de type CCAS (ou ex CCAS à réactiver) et des organisations de citoyens
- Porter une politique pour la mobilité des jeunes (inspiré du Pass'culture)

➤ Renforcer l'éducation civique et la reconnaissance des universités populaires

- Enseigner durant toute la scolarité l'éducation civique, ainsi que le rôle et les missions de l'Union européenne, avec une épreuve au brevet des collèges et au baccalauréat
- Développer les universités populaires locales
- Les Territoires de projets proposent des formations sur les institutions, le fonctionnement de l'Etat, des collectivités et de l'UE
- Développer une communication pédagogique à destination des habitants pour les PETER et leurs missions

Transition numérique

Par **transition numérique**, est entendue la capacité des Territoires de projet à accompagner les acteurs locaux, privés ou publics, par une facilitation et simplification tant dans le déploiement des outils numériques, que dans les usages du numérique.

Les Territoires constatent :

- Désintérêt des pouvoirs publics pour une couverture totale en téléphonie mobile et le THD (double peine, car pour les ruraux, pas rentable pour les opérateurs et ils facturent)
- Manque de formation sur les usages du numérique
- Complexité du RGPD
- Dématérialisation inopérante dans les faits

PROPOSITIONS des Territoires de projet

- Accompagner les entreprises dans leur transition numérique
- Rendre les services accessibles pour tous
- Le numérique, une réponse pour le quotidien des Français

Accompagner les entreprises dans leur transition numérique

- Accompagner les initiatives d'"incubateurs collaboratifs" et les "laboratoires d'initiative territoriale" encourageant l'entrepreneuriat local en s'appuyant sur les établissements d'enseignement et développer la mise en réseau des entreprises innovantes (clusters)
- Accompagner la transition numérique des entreprises, artisans et producteurs favorisant, via le e-commerce notamment, l'accès direct au(x) marché(s) (circuit-court alimentaire, mutation des entreprises traditionnelles par le progrès technique, conquête de nouveaux marchés...)
- Encourager la création d'espaces de télétravail et accompagner les entreprises vers ce dispositif notamment grâce à une incitation fiscale
- Donner réellement les capacités aux collectivités, mais aussi aux entreprises (PMI-PME), la possibilité de s'impliquer dans la mise en œuvre du RGPD

Rendre accessible les services pour tous

- Encourager la E-santé par toutes les techniques à disposition pour le déploiement de la télémédecine, afin de lutter contre la fracture et la désertification médicales
- Encourager le déploiement de l'Ecole du numérique, pour rapprocher la formation des besoins des populations, favoriser leur potentiel d'adaptation aux demandes locales en ressources humaines qualifiées
- Renforcer la formation au numérique dans l'école dès la maternelle
- Accompagner intelligemment la dématérialisation
- Accompagner les initiatives de type label "Smartvillage" permettant l'innovation des services grâce aux usages numériques
- Accompagner les territoires et tous leurs acteurs en matière de sécurité numérique

Le numérique, une réponse pour le quotidien des Français

- Soutenir les initiatives innovantes en faveur des réseaux sociaux locaux, les plateformes participatives locales, outil indispensable pour la concertation
- Développer les facteurs de cohésion et d'insertion sociale que sont la formation à distance et l'accès aux cultures numériques, notamment à destination des seniors et des jeunes publics
- Accompagner le déploiement des EPN
- Enfin, et naturellement, égalité d'accès pour tous à la téléphonie mobile et à la fibre